



15 juillet 2013

(13-3772)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

CERTIFICAT POUR PRODUITS TRANSFORMÉS

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE PARAGUAY

La communication ci-après, datée du 12 juillet 2013, est distribuée à la demande de la délégation du Paraguay.

-
1. Le gouvernement paraguayen a l'honneur d'informer le Comité que le Service phytosanitaire de l'État a adopté un nouveau modèle de certificat pour les produits transformés de manière à satisfaire à des critères de sécurité plus stricts et à garantir son authenticité.
 2. Le modèle de certificat pour les produits transformés a été approuvé en vertu de la Résolution n° 544 datée du 6 juin 2013.
 3. On trouvera un exemplaire du nouveau certificat en suivant le lien ci-après:
<http://www.senave.gov.py/docs/resoluciones/senave/Res544-13.pdf>.
 4. De plus amples renseignements sur ce certificat peuvent être demandés à l'adresse électronique suivante: comunicaciones@senave.gov.py.
-